

PARI

Parcs d'Activités de Reims Industries

n° 13



Le journal des parcs d'activités de l'agglomération de Reims

4^e trimestre
2005

Colbert • Farman-Pompelle • Neuville • Nord-Est • Bétheny • Croix-Rouge • Port-Sec

la sécurité dans les parcs d'activités



Interview *Christian Laudy* • *Croix-Blandin* la poste construit
• *chefs d'entreprise* soyez les ambassadeurs de Reims •
Croix-Rouge les Epis de Champagne y poussent ...

le mois de la
**Creation &
et de l'Innovation**

Reims - octobre 2005



“ Donner une identité à Farman-Pompelle ”

Interview de Christian Laudy, président de la Fedap

Christian Laudy, vous venez d'être élu, ou plutôt réélu à la tête de la FEDAP. Pouvez-vous nous rappeler vos "états de service" ?

Professionnellement, j'ai fait toute ma carrière à la Soprema, dont je dirige l'agence Champagne-Ardenne-Picardie. Il s'agit d'une entreprise familiale française, dont le siège est à Strasbourg, spécialisée dans les travaux d'étanchéité, de couverture et de bardage. La direction régionale compte deux agences à Reims et à Troyes (sous le nom de Collin Etanchéité). Elle réalise 20 millions d'euros de chiffre d'affaires avec une centaine de salariés.

Et concernant la FEDAP ?

J'en suis le président-fondateur. En 2000, nous avons réuni l'APEV, qui représentait le parc technologique Farman, et l'AVP, qui représentait le parc industriel Pompelle. Ces deux associations ayant à peu près les mêmes préoccupations et les mêmes objectifs, il semblait judicieux de les fusionner. On est plus forts en étant plus nombreux et plus solidaires. J'ai passé le flambeau en 2001 et j'ai été sollicité cet été pour remplacer Michel Vairon parti sous d'autres cieux (*voir article*). La Fedap compte aujourd'hui 70 adhérents, soit environ une entreprise sur quatre sur le site, sachant que certains adhérents, comme la Maison des Agriculteurs, regroupent plusieurs entreprises ou organismes.

Quels sont les grands dossiers que vous allez ouvrir ou poursuivre ?

Le principal dossier concerne l'attribution du label Parc d'Activités de Référence Régional (*voir PARI n° 7*). La Ville de Reims, la communauté d'agglomération de Reims et la CCIRE nous ont transmis le diagnostic et les propositions du schéma d'aménagement. Notre rôle consistera à donner un avis, sur la base des souhaits exprimés par les entreprises, afin de déterminer un ordre de priorité parmi les actions à entreprendre.

Justement, qu'est-ce qui semble prioritaire à vos yeux ?

Améliorer la circulation sur le site. La zone est enclavée et finit en cul-de-sac à l'extrémité de Pompelle. Il faut créer une liaison avec la RN 44, et sur celle-ci aménager des ronds-points. Il faut aussi améliorer l'accessibilité par autoroute, pour résorber les bouchons aux heures de pointe. Il convient enfin de renforcer la signalétique. L'aspect paysager et environnemental ne viendra qu'après.

Vos préoccupations ont également pour nom sécurité, communication et animation.

Nous avons bien avancé sur le chapitre de la sécurité, avec le projet de rondes communes (*voir dossier*). En termes de communication, nous

allons éditer un annuaire des entreprises adhérentes, le but recherché étant de créer un courant d'affaires entre elles : pourquoi aller chercher un fournisseur ailleurs s'il se trouve sur le site ? Au niveau de l'animation, l'idée est d'offrir aux salariés des petites entreprises les mêmes avantages que ceux qui disposent d'un CE. Inauguré il y a une dizaine d'années, l'arbre de Noël marche très bien. Sur le même modèle, je proposerai l'organisation d'un concours de pêche à travers un challenge interentreprises, et des excursions à Disneyland Paris. Il serait bien aussi que les salariés des PME bénéficient des mêmes réductions sur leurs achats.

Vous pensez aussi qu'une identité commune fait encore défaut à la zone.

Il me semble effectivement nécessaire de trouver un nom générique pour désigner l'ensemble formé par les parcs Farman, Pompelle et maintenant Croix-Blandin. Un nom porteur et plus vendeur à l'extérieur, à l'instar de Metz 2000 ou de l'Agropole d'Agen. Nous envisageons de lancer un concours d'idées à ce sujet. On pourrait également trouver un projet fédérateur et mobilisateur pour les entreprises, presque un idéal commun, qui serait par exemple l'obtention d'une certification Iso dans le domaine environnemental.

Christian Laudy, nouveau président de la FEDAP

Suite à la mutation professionnelle de Michel Vairon, directeur d'AstraZeneca, le bureau de la Fedap a élu son nouveau président. Il s'agit de Christian Laudy, le directeur de la Soprema, une entreprise spécialisée dans les travaux d'étanchéité. Christian Laudy retrouve ainsi un poste qu'il occupait il y a quelques années, avant la nomination de Benoît Grislain (ancien directeur industriel de Tissmétal), puis celle de Michel Vairon. Ce dernier part effectuer une mission qu'il qualifie lui-même « d'exaltante », puisqu'elle consiste à accompagner pendant trois ans la construction et la mise en service d'une usine du groupe AstraZeneca près du Caire, en Egypte. Ce pays représente un marché de 70 millions de personnes dont le groupe pharmaceutique entend bien s'emparer. Notre journal souhaite bonne chance à Michel Vairon dans ses nouvelles fonctions et salue la nomination de Didier Lévêque à la tête du site rémois d'AstraZeneca, où il travaillait jusqu'alors comme directeur de production.

En bref... En bref... En bref...

Formation, emploi, développement économique : qui fait quoi ?

Qui fait quoi en matière de formation, d'emploi et de développement économique dans l'agglomération rémoise ? C'est pour y voir un peu plus clair dans le maquis des organismes, associations et institutions diverses intervenant dans ces trois domaines, que l'Agefos-PME (et sa commission territoriale de formation) a pris l'initiative de les recenser.

A ce jour, 89 structures ont été répertoriées. Liste non exhaustive, mais qui cible les principales d'entre elles, et qui surtout donne la mesure de la complexité de ce secteur stratégique dont on n'a pas de vision panoramique. Via un questionnaire écrit ou un entretien direct, toutes les structures ont été invitées à répondre à un certain nombre de questions : qui sont-elles, quelles sont leurs missions et leurs activités, quels sont leurs partenaires, avec quelles structures souhaiteraient-elles développer un partenariat, quels sont leurs projets, leurs attentes, leurs idées ?

Ce travail d'enquête doit déboucher sur la constitution d'une base de données (consultable éventuellement sur le Web), destinée au bout du compte à permettre aux acteurs de se connaître mutuellement et à les inciter à collaborer entre eux, en menant des projets communs ou en mutualisant leurs moyens.

La multiplicité des intervenants génère en effet des doublons, ainsi qu'une déperdition d'énergie, qui nuisent sans doute au bon rendement de l'ensemble. Mais ce foisonnement a aussi ses aspects positifs. « *Contrairement à ce que l'on peut parfois imaginer à tort, il existe un vrai dynamisme au sein de ces structures, et plus encore un réel potentiel de travail en commun* », observe Antoine Prigent, un étudiant en DESS "Logistique et gestion des flux" de l'Université de Reims à qui a été confiée cette mission dans le cadre d'un stage.

A sa manière, la démarche de l'Agefos-PME préfigure la Maison de l'emploi en projet à Reims, et met aussi un nouvel outil à la disposition des entreprises.

Contact :
M. Romanovitch
tél. 03 26 83 58 80 (Agefos PME)

Isolées, désertes la nuit, très étendues donc difficiles à surveiller, les zones industrielles forment un concentré de richesses qui sont une proie facile pour les voleurs. Raison de plus pour mettre en place une sécurité maximale



Difficile de mesurer le niveau de la délinquance dans les parcs d'activité de l'agglomération rémoise. Non pas que la police refuse de communiquer les chiffres, mais les statistiques sont difficiles à établir en raison du caractère diffus de ces zones. Quelques éléments chiffrés ont néanmoins été divulgués lors d'une réunion organisée en juillet dernier par la Fedap, en présence notamment du commissaire Mathieu Bernier, chef de la police de proximité à Reims.

Il ressort que les infractions et les délits constatés sur Farman-Pompelle représentent environ 1 % de la délinquance globale enregistrée à Reims. Cette comptabilité ne s'appuie que sur les plaintes déposées par les chefs d'entreprise, un certain nombre de victimes ne se faisant probablement pas connaître. Le chef de la police municipale de Reims, Nicolas Roche, estime cependant que les "chiffres noirs" de la délinquance, autrement dit les faits non signalés, « sont sans doute moins importants dans les zones industrielles que dans les quartiers ». Les risques de repré-

sailles y sont en effet moindres. Il existe d'ailleurs « un fort taux d'élimination » dans les parcs d'activité, souligne M. Roche. Autres indications : le préjudice financier parfois élevé pour les entreprises, et la hausse des vols à la roulotte, des dégradations et des vols de gazole.

Moins de friches, moins de risques

Difficile pourtant d'en conclure que la situation se détériore sur l'ensemble des parcs d'activité de l'agglomération. Au Port-Sec, au contraire, on note plutôt une amélioration. « Il y a moins de voyous, se félicite Luc Moureaux, transporteur de son état et membre de l'association locale en charge du dossier sécurité. Cela se traduit par une diminution du nombre de dégradations et de tags. »

Le chef d'entreprise y voit le résultat d'une conjonction de facteurs : l'ouverture d'un commissariat au petit Bétheny, la mise à la disposition des tagueurs d'un mur où ils peuvent laisser libre cours à leur talent artistique, et surtout la construction de nouveaux bâti-

ments sur d'anciens terrains vagues. « Moins il y a de friches, plus on réduit les risques, surtout ceux qui sont liés à l'installation de campements sauvages. » « Nous avons aussi la "chance" de ne pas avoir beaucoup de magasins au Port-Sec », ajoute Luc Moureaux. En clair, les objets de convoitise sont moins abondants sur cette zone.

Pour le commissaire Patrick Bouchareu, directeur départemental de la sécurité publique, il ne fait aucun doute « qu'en ayant éloigné les zones industrielles du tissu urbain, en ayant créé des zones très étendues, supposées concentrer des richesses et désertes une bonne partie de la journée, où donc la surveillance du voisinage ne peut s'exercer, on a suscité de la délinquance ». Dans les parcs d'activités, la nuit se résume à un jeu de rôles entre les délinquants, les vigiles et la police.

C'est signifié aussi que la police nationale n'abandonne pas le terrain aux maraudeurs et autres monte-en-l'air durant ce laps de temps. « Toutes les nuits, mais aussi de jour et les jours fériés, nous effectuons deux types de patrouilles, signale le commissaire Bouchareu :

Police nationale, police municipale : qui fait quoi ?

L'homme de la rue ignore bien souvent quels sont les rôles et pouvoirs respectifs de la police nationale et de la police municipale. Avec cette question qui se pose en corollaire : qui appeler en cas de coup dur ?

Patrick Bouchareu, directeur départemental de la sécurité publique.



En ce qui concerne la police nationale, la réponse est lapidaire et sans ambiguïté. « *Nous intervenons partout et pour tout* », indique Patrick Bouchareu, directeur départemental de la sécurité publique. Dans le cas de la police municipale, la réponse est forcément plus nuancée. « *Nous agissons essentiellement dans le champ des pouvoirs de police du maire* », indique Nicolas Roche, le chef de la police municipale à Reims. En clair, il s'agit de contrôler l'exécution des arrêtés municipaux ayant trait par exemple au stationnement. La "municipale" peut aussi verbaliser un usager pour infraction au Code de la route. Elle a aussi l'exclusivité du contrôle du stationnement payant.

Il est également en son pouvoir de procéder à la mise en fourrière d'un véhicule, à une interpellation lors d'un flagrant délit ou de dresser un

procès verbal. Mais tous ces actes sont placés sous l'autorité d'un officier de la police judiciaire, autrement dit de la police nationale. La police municipale n'a en revanche pas de pouvoir d'enquête. Elle n'est donc pas compétente, ni outillée, pour travailler sur un vol. Le fait de ne pas être armée limite aussi son champ d'intervention. Autre différence majeure, la police municipale n'intervient que dans un créneau horaire limité. A Reims, ses trente-sept agents sont sur le pont de 7 h 30 à 23 h. La nuit, seule la police nationale veille sur la sécurité des biens et des personnes. On ne verra donc jamais la municipale patrouiller dans les zones industrielles en dehors de ces heures. Elle y assure néanmoins une présence diurne, à titre préventif, comme sur l'ensemble de la commune. Selon quelle régularité ? « *Quasiment au quotidien et en fonction aussi de l'actualité* », répond Nicolas Roche, qui ne souhaite pas apporter davantage de précisions sur la fréquence des patrouilles pour ne pas nuire à l'efficacité de son service.

Main dans la main

Ce partage des tâches est donc clair, même si les deux polices sont parfois, et même souvent, appelées à intervenir de concert. Ce peut être par exemple pour assurer la sécurité sur un événement festif, ou encore déloger des gens du voyage. A ce sujet, la police municipale rémoise assure être « *plus réactive qu'avant* », aussi bien pour prendre contact le plus rapidement possible avec les nomades que pour les verbaliser s'ils occupent illégalement le domaine public.

Travailler ensemble ne signifie-t-il pas parfois partager le territoire,

comme le veut une opinion couramment admise ? Dans ce schéma, la police municipale couvrirait plus particulièrement le centre-ville, tandis que la police nationale s'occuperait en priorité des quartiers périphériques. Les responsables des deux polices se défendent d'avoir procédé à un tel découpage (la sectorisation est du reste interdite par la loi), même s'ils admettent « *coordonner* » leurs efforts et « *répartir* » leurs moyens (patrouilles), en fonction notamment des effectifs disponibles dans l'un et l'autre services.

Nicolas Roche, chef de la police municipale de Reims.



Cette collaboration a même été formalisée dans une "convention de coordination police nationale – police municipale", en date du 24 juillet 2000. Elle y précise notamment les missions et les conditions d'exercice de la police municipale. Mais par-delà ce cadre général, les deux polices restent en contact permanent et une réunion a lieu entre elles au moins une fois par semaine. « *Il existe une excellente complémentarité entre les deux polices à Reims* », assure le commissaire Patrick Bouchareu.

La vidéosurveillance à la rescousse

Les attentats de Londres, en juillet dernier, ont démontré toute l'utilité des caméras de surveillance, sinon, malheureusement, pour prévenir ce type d'attaques, du moins pour identifier leurs auteurs et reconstituer leur mode opératoire. Sans doute cet élément plaidera-t-il en faveur de l'installation d'un réseau de vidéosurveillance à Reims, un projet engagé bien avant que les terroristes ne sèment la mort dans les métros et les bus de la capitale britannique. Mais la réflexion va entrer dans une phase plus active à partir du mois de septembre.

L'idée consistait au départ à équiper de caméras l'Actipôle Neuville, suite à la demande d'occupants de cette zone lassés des vols à répétition. Le maire s'est montré sensible à leurs doléances, tout en souhaitant que s'engage une réflexion plus globale à l'échelle de la ville. Il est donc probable, à terme, que l'ensemble des parcs d'activités rémois seront dotés de moyens "d'espionnage".

La police se dit favorable à l'installation d'un tel système. « Sur le plan répressif, c'est une source de renseignements importante pour identifier

les auteurs de délits, souligne le commissaire Bouchareu, directeur départemental de la sécurité publique. *La vidéosurveillance a également un côté dissuasif. L'intérêt, c'est de placer les caméras dans des endroits déserts.* »

Une opinion que partage le chef de la police municipale de Reims, Nicolas Roche, en précisant toutefois que la vidéosurveillance « ne constitue pas la panacée » et que cet outil « n'est pas neutre ».

« Déontologiquement, on ne pourra pas faire n'importe quoi, n'importe comment. Il faudra également veiller à l'égalité de traitement de nos concitoyens, en ne laissant pas dans le dénuement le plus complet, c'est un exemple pris au hasard, la buraliste de Croix-Rouge. »

La vidéosurveillance implique une logistique lourde et coûteuse. Il faudra en particulier gérer les écrans de contrôle. C'est la police municipale qui en aura matériellement la charge, la loi interdisant à la police nationale de s'en occuper directement, même si celle-ci disposera d'un renvoi sous une forme ou sous une autre. « Cela impliquera peut-être une modification des horaires de la police municipale », observe Nicolas Roche.

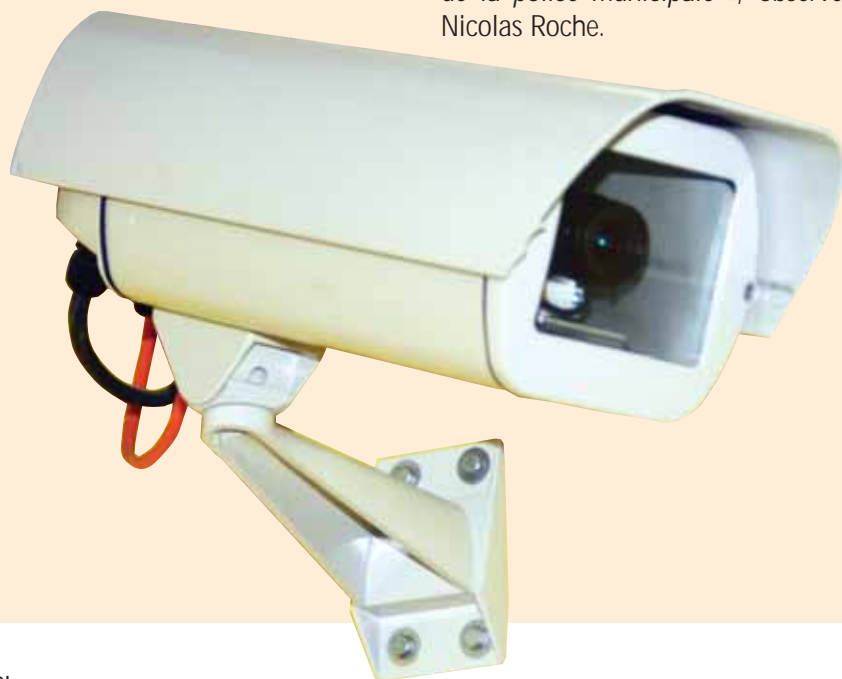
soit en voitures sérigraphiées, avec à leur bord des policiers en tenue, à des fins dissuasives ; soit en voitures banalisées, avec du personnel en civil. » Il s'agit souvent de patrouilles de la fameuse Bac, la brigade anticriminalité. Leur nombre et leur fréquence relèvent du secret professionnel.

L'obsession des nomades

La police municipale, elle, est obligée réglementairement d'observer une période de couvre-feu, et ne peut donc intervenir la nuit dans les zones industrielles, ni ailleurs (voir encadré). Reste un troisième acteur, les sociétés de gardiennage qui tournent dans les parcs d'activités, et en lesquelles la police nationale ne voit ni une concurrence, ni une gêne. « Les vigiles n'enlèvent rien à notre mission, qui n'a jamais consisté à surveiller l'intérieur des établissements. Si leur présence permet d'augmenter la sécurité privée, tant mieux », note Patrick Bouchareu. Non, ce qui « obsède » littéralement le fonctionnaire de police - ce sont ses propres termes - c'est le problème récurrent des nomades, tout en prenant soin d'expliquer que « tous les gens du voyage ne sont pas des délinquants, et que tous les campements n'apportent pas leur lot de nuisances ». Les nomades relèvent d'ailleurs plutôt du domaine de la police municipale. De nombreuses entreprises ont essayé de régler le problème à leur niveau, à grands renforts de grillages, de fossés, de portiques et de gros cailloux semés aux abords des parkings et des pelouses.

Sanctuariser les parcs d'activités

Faut-il pour autant transformer les parcs d'activités en camps retranchés ? « Je milite pour que l'on sanctuarise les zones industrielles », lance sans hésitation le chef de la police municipale de Reims. Clôture intégrale, mur d'enceinte, barbelés, miradors et tutti quanti ? Point du tout. « Sanctuariser, cela veut dire installer de la vidéosurveillance et faire appel à des entreprises de sécurité,



Le gardiennage collectif : une solution difficile à mettre en œuvre

L'instauration d'un système de gardiennage collectif à l'échelle d'un parc d'activités, en complément des rondes effectuées par la police nationale et des dispositifs de protection individuelle, apparaît souvent comme la meilleure réponse à la délinquance. Un tel système fonctionne depuis plusieurs années à l'Actipôle Neuville. A la grande satisfaction des entreprises qui en bénéficient. « Pour moi, c'est efficace, note Franck Born, le directeur du Campanile. Depuis que la société a souscrit le contrat, en 1996, on n'a plus constaté de vols ni d'effractions. »

En pratique, le rondier employé par la société de gardiennage passe deux fois par nuit dans toutes les rues, entre 22 h et 6 h, à des heures irrégulières, et visite les entreprises qui ont demandé cette prestation, y enregistrant son passage grâce à un

système de badge. Accompagné d'un chien, mais non armé, le vigile n'a pas le droit d'intervenir face à un voleur. Son rôle est alors d'alerter la police le plus rapidement possible. Une quarantaine de sociétés, soit à peu près un quart des entreprises installées à La Neuville, adhèrent au système. Il en coûte 86 euros par mois au Campanile pour sa sécurité. Plus le nombre de cotisants est important, plus naturellement les tarifs baissent et deviennent attractifs.

Indispensable solidarité

C'est d'ailleurs là où le bât baisse le plus souvent : le nombre insuffisant d'entreprises souhaitant s'impliquer dans une action commune de gardiennage empêche d'obtenir des prix compétitifs. « Le problème, observe Franck Born, c'est que l'entreprise qui n'adhère pas se sent

protégée par son voisin qui, lui, cotise, et elle ne voit donc pas l'intérêt de participer financièrement à l'effort collectif. »

Le Distripôle Nord-Est a ainsi échoué dans sa tentative de mettre en place un système de gardiennage mutualisé. « Les quatre plus grosses entreprises de la zone ne veulent pas participer aux frais, dans la mesure où elles ont chacune leur propre société de surveillance, regrette Maryvonne Riva, la présidente de l'association des artisans et commerçants. Les entreprises restantes sont trop petites et trop dispersées pour obtenir un tarif intéressant. »

L'association du Port-Sec a connu semblable déconvenue. « La société de gardiennage a eu peur de perdre ses trois plus gros clients », constate Luc Moreaux, un transporteur installé sur cette zone.

Ces échecs ne découragent pas la Fedap qui, néanmoins consciente du problème, appelle les entreprises de Farman-Pompelle « à se responsabiliser et à ne pas compter sur les autres : plus il y aura d'adhérents, plus il y aura de voitures de patrouille et moins le coût sera élevé ». Pour constituer le « noyau dur » nécessaire au démarrage de l'opération, la Fedap promet à ses adhérents de bénéficier de conditions avantageuses. Ce n'est bien sûr pas l'association qui signera le contrat avec la société de gardiennage, même si c'est elle qui en négociera les termes, mais chaque entreprise à titre individuel. Si le calendrier que s'est fixé la Fedap est respecté, ce nouveau service entrera en fonction début 2006.



précise Nicolas Roche. *La puissance publique ne peut pas tout faire. Il faut aborder cette question sans tabou, mais au contraire avec pragmatisme. Car garantir la sécurité, c'est aussi encourager une entreprise à venir s'implanter.* »

Malgré toutes les précautions et les

mesures qui pourront être prises, le risque zéro n'existera jamais. Aucune entreprise ne peut se dire totalement à l'abri du siphonnement d'un réservoir ou d'un menu larcin commis « par une bande de garnements », comme le dit aimablement Maryvonne Riva au

Distripôle Nord-Est. Cette délinquance de proximité, ce vandalisme à la petite semaine feront toujours partie du quotidien des chefs d'entreprise et de leurs employés, tant que des hommes voudront faire main basse sur la richesse produite par d'autres hommes. ■

Comment se protéger ?

Les précautions à prendre pour se prémunir contre les cambrioleurs relèvent pour la plupart du simple bon sens. Et d'abord d'un devoir individuel. « *Chacun à son niveau doit prendre en charge le problème de la sécurité*, affirme le chef de la police municipale de Reims, Nicolas Roche. *Les chefs d'entreprise ne doivent pas se défausser sur la police.* » Même son de cloche à la police nationale. « *Il ne faut pas opposer fournisseurs de sécurité et consommateurs de sécurité. On ne demande certes pas aux entreprises de patrouiller sur la voie publique, c'est notre travail*, souligne Patrick Bouchareu, directeur départemental de la sécurité publique. *Mais si j'ai un Picasso chez moi, je prends les précautions nécessaires. Une entreprise, sa richesse, c'est son outil de travail. Il convient donc de prendre des mesures élémentaires pour le protéger.* »



Quelles sont-elles ? Très basiquement, fermer portes et fenêtres le soir avant de partir. Cela semble évident, mais il paraît que l'on entre parfois dans une entreprise comme dans un moulin. Installer des systèmes de sécurité internes (alarme ou vidéosurveillance par exemple), c'est bien, recourir aux services d'une société de gardiennage, c'est encore mieux.

La police conseille aussi d'être attentif aux allées et venues dans l'entreprise, afin de détecter d'éventuelles tentatives de repérage. « *Certains cambriolages sont de toute évidence le fruit d'un repérage ou ont bénéficié d'une complicité à l'intérieur de l'entreprise* », relève Patrick Bouchareu. L'idéal serait évidemment de pouvoir se porter garant de l'ensemble du personnel, mais on atteint là les limites de la paranoïa sécuritaire... et du respect des libertés individuelles.

Les consignes de sécurité peuvent être très diverses : blinder les ouvertures, poser des grilles ou des volets de protection, installer des obstacles contre les voitures-béliers (plots en béton, bacs à fleurs...), enfermer les véhicules dans un garage clos ou les stationner dans un endroit éclairé et si possible sous alarme, ne pas laisser à la portée des voleurs tout ce qui pourrait faciliter leur tâche (échelles, outils, etc.), ne confier les clés de l'entreprise qu'à de proches collaborateurs ou en tout cas à des personnes de confiance...

L'entreprise peut même agir sur l'architecture du bâtiment. « *Le bardage en tôles, c'est une boîte de conserve* », observe Nicolas Roche. Il suffit d'employer le bon ouvre-boîte...

Pour ou contre le dépôt de plainte simplifié ?

Le dépôt de plainte simplifié a été institué par la police nationale pour faciliter la vie des chefs d'entreprise, en leur évitant de se déplacer au commissariat pour signaler un délit. Il suffit de remplir un formulaire vierge (1) et de le retourner aux services compétents (2). Cette procédure raccourcie ne dispense pas pour autant la victime de prévenir le 17 le plus rapidement possible afin que les enquêteurs viennent constater les faits et recueillir d'éventuels indices.

Nicolas Roche, chef de la police municipale de Reims, estime que le dépôt de plainte simplifié constitue un progrès, en ce qu'il peut inciter les chefs d'entreprise à déclarer un fait délictueux qu'il n'auraient pas peut-être pas eu le temps, autrement, de porter à la connaissance des autorités.

Ce système ne fait pourtant pas l'unanimité. Et c'est paradoxalement le patron de la police nationale dans la Marne, le commissaire Patrick Bouchareu, qui émet les plus vives réserves. « *Les renseignements portés dans le dépôt de plainte simplifié sont souvent trop sommaires pour mener nos investigations. Des informations nous échappent, même des éléments en apparence bénins grâce auxquels une enquête peut parfois démarrer. Sans compter que cela peut servir à déclarer n'importe quoi* », estime le directeur départemental de la sécurité publique. Aussi recommande-t-il d'en user « *avec parcimonie, pour les délits les moins graves, et encore* ».

Il ne faudra donc pas compter sur le commissaire Bouchareu pour faire la promotion du dépôt de plainte simplifié, lequel a de toute façon été institué à titre expérimental sur Reims, et ne concerne pour l'instant que les entreprises installées sur la zone Farman-Pompelle.

(1) Ce document est téléchargeable sur le site de la chambre de commerce et d'industrie de Reims et d'Épernay : www.reims.cci.fr à la rubrique "toutes les infos pratiques". Voici l'adresse complète de la page : http://www.reims.cci.fr/pdf/blocnotes/procedure_simplifiee_depote_plainte.pdf

(2) La plainte simplifiée peut être soit envoyée au bureau de police Europe, place Jean-Moulin, 51100 Reims ; soit déposée au commissariat central de Reims, 40, boulevard Louis-Roederer.

Chefs d'entreprise, ambassadeurs de Reims

Les chefs d'entreprise rémois sont sollicités par Reims Champagne Développement pour faire chacun à son niveau et selon ses moyens la promotion de la ville à l'extérieur du département.

Sous la houlette de son directeur, Jean-Yves Heyer, l'agence de développement économique de l'agglomération de Reims s'est lancée dans une vaste opération de marketing territorial destinée à "vendre" la cité des sacres auprès des investisseurs. Cette politique de promotion à tout crin a pris un tour spectaculaire depuis deux ans par le biais de campagnes d'affichage auxquelles deux champions rémois ont prêté leur nom et leur visage : l'athlète Eunice Barber l'an passé (« Faites le grand saut ») et le footballeur Robert Pires cette année (« Démarquez-vous »).

L'organisation du symposium Evolutia était également destinée à braquer les projecteurs sur Reims autour d'une thématique sur les délocalisations et les relocalisations. Ce congrès annuel ambitionne d'être un Davos à la française, toutes proportions gardées, en voulant apporter des réponses locales et concrètes à des problématiques mondiales.

Le footballeur Robert Pires a prêté son visage lors de la campagne de promotion 2005 pour Reims.

Agiter les réseaux

Mais d'autres opérations moins médiatiques sont menées dans l'ombre par RCD. Elles s'articulent autour d'une idée simple : chaque chef d'entreprise rémois doit se sentir investi d'une mission d'ambassadeur auprès de ses collègues non marnais, en partant du principe qu'un contact initié par une personne de connaissance a plus de chance de toucher sa cible qu'un contact pris par un "étranger".

Cette opération se décline en trois volets. La plus connue à ce jour a été baptisée "2 par 1". Elle consiste à demander à chaque dirigeant de société rémoise de mettre en relation Reims Champagne Développement avec deux entreprises exogènes, qu'il s'agisse de clients ou de fournisseurs, ou même d'anciens camarades de promotion. Le vivier des anciens élèves de Reims Management School originaires de la région, fort d'un fichier de huit cents noms, a ainsi été sollicité.

A travers cette opération de masse, il s'agit de « créer du mouvement »,

indique Jean-Yves Heyer. Les statistiques montrent en effet que de 10 à 15 % seulement des entreprises qui s'implantent ont recours à des cabinets spécialisés. Le reste est affaire de réseau et de bouche à oreille. Il s'agit aussi plus largement de « rendre leur fierté aux Rémois » dans un contexte davantage porté à l'auto-flagellation.

Histoire de clubs

Le "réseautage" doit également fonctionner, à la puissance dix, grâce au club Invest in Reims qui s'est constitué. Ce petit cercle réunit cinq entreprises au portefeuille de relations bien garni : la Caisse nationale des Caisses d'Epargne, la multinationale d'ingénierie et de construction SNC-Lavalin, le groupe métallurgique Arcelor (Pum), le champagne Lanson et le laboratoire pharmaceutique Boehringer-Ingelheim. Pour prendre un seul exemple des ressources du réseau, l'ambassade du Canada a pu être approchée par l'entremise de SNC-Lavalin, dont c'est le pays d'origine.

Enfin, dernier volet du triptyque, encore à l'état de projet : l'organisation d'un concours de golf, calqué sur le modèle de "2 par 1", sauf que chaque chef d'entreprise rémois participant doit inviter quatre collègues franciliens. Ce seront donc 56 chefs d'entreprise parisiens et 14 chefs d'entreprise rémois qui se répandront sur le green du 18-trous de Gueux courant 2006. Le parcours se conclura vraisemblablement par un repas dans une maison de champagne. Une véritable opération séduction destinée à convaincre les décideurs des charmes et des vertus de la capitale économique champardennaise. ■

Départ	TGV	Heure	Destination
PARIS		17h47	REIMS
ROISSY CHARLES DE GAULLE		18h51	REIMS
MARNE LA VALLÉE		19h10	REIMS
		19h18	REIMS
		19h22	REIMS
		19h32	REIMS
		19h40	REIMS

démарquez-vous !
Reims :
votre prochain Quartier d'Affaires
à 45' de Paris en 2007

Invest in Reims contactez-nous : 03 26 77 10 90
www.investinreims.com

RCD

Une boulangerie semi-industrielle, nouvelle sans vraiment l'être, est installée depuis janvier au pied de l'hippodrome.

les Epis de Champagne poussent à Croix-Rouge

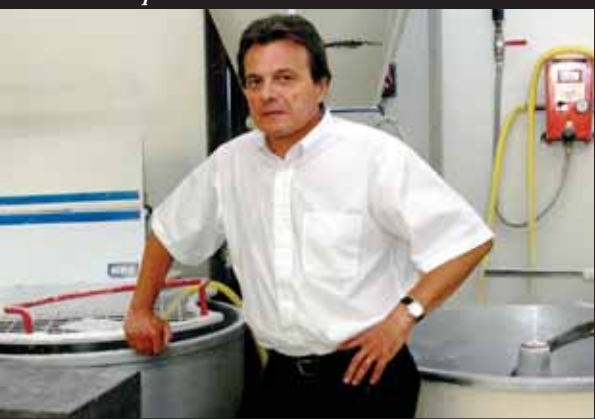
L'origine de cette société créée en janvier 2005 remonte en fait à 1968. Cette année-là, les époux Feuillet ouvrent un magasin dans le quartier des Châtillons à Reims. Ses affaires étant visiblement florissantes, le couple crée bientôt quatre nouveaux points de vente, cette fois à Val de Murigny. A leur départ à la retraite en 1997, M. et Mme Feuillet cèdent le fonds à trois associés, parmi lesquels figure leur propre comptable. C'est ce dernier, Patrick Henry, qui dirige aujourd'hui Aux Epis de Champagne.

Cette nouvelle société est née de la partition de la SA Feuillet en deux entités juridiques distinctes, la première s'occupant exclusivement de la commercialisation, la seconde de la production. « *Il s'agissait aussi de rationaliser notre outil de travail, souligne Patrick Henry, en regroupant la production sur un seul site, le pain étant jusqu'alors fabriqué aux Châtillons, et la pâtisserie à Val de Murigny.* »

L'armée et Accord comme clients

Les Epis de Champagne approvisionnent donc en pain, en pâtisserie et en viennoiserie les six magasins de la société jumelle (la sixième boutique ayant été achetée en 1998 dans le quartier Saint-Remi). Mais pas uniquement eux. La société, qui emploie dix-huit personnes (soit autant qu'avant le regroupement en un même lieu des pétrins et des fours), compte d'autres clients dans l'agglomération de Reims, et non des moindres. Elle fournit par exemple la BA 112, le collège et

Gérant des Epis de Champagne, Patrick Henry est aussi associé dans le capital de la SA Feuillet, où il a débuté comme comptable en 1983.



le lycée du Sacré-Cœur, la Sodexho (pour les canapés et les petits fours sucrés), plusieurs traiteurs de la place et les établissements du groupe Accor : Novotel, Mercure, Etap'Hôtel, Formule 1 et Courte Paille. Excusez du peu ! Les Epis de Champagne utilisent quelque 250 quintaux de farine par mois, pour fabriquer entre 2 500 et 3 000 baguettes par jour.

Le choix de s'installer à Croix-Rouge a été dicté par plusieurs considérations. D'abord la proximité avec la plupart des boutiques desservies, ensuite les avantages fiscaux procurés par la zone

franche. Un atout non négligeable lorsqu'il faut lutter contre des concurrents qui n'hésitent pas à casser les prix pour répondre aux exigences de leurs clients, si l'on en croit le gérant des Epis de Champagne.

La mauvaise réputation du quartier n'a pas effrayé outre mesure Patrick Henry, qui se sent même « *plus rassuré* » ici qu'aux Châtillons, malgré quelques désagréments ponctuels. Locataire de 360 m² de locaux professionnels dans les Ateliers artisanaux construits par la SEM Reims Développement pour le compte de la Ville de Reims il y a quelques années aux abords de l'hippodrome, les Epis de Champagne côtoient des entreprises telles que Résicolor, Air Flux, ALD Distribution, ou encore les Pâtes de Reims. ■

Le Train de la création est passé par Reims

Le Train de la Création d'Entreprises a fait étape à Reims le 15 septembre dernier. Le convoi s'est arrêté dans une quinzaine de villes échelonnées sur un circuit de près de 5 000 km qui l'a conduit de Paris à Rennes, en passant par Lyon, Toulouse, Bordeaux, etc.

Il s'agissait du troisième tour de France pour ce train qui s'adresse aux créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprises en développement souhaitant faire avancer leur projet.

A son bord avaient pris place tous les acteurs de la création d'entreprises. Le concept permet ainsi de réunir dans un même espace toutes les informations et solutions pour créer et développer un projet : cadre social et juridique, aspect financier, protection sociale, assurance, statut de l'entrepreneur, équipements, services et aides locales...

Le convoi se composait de quinze voitures, dont six voitures-exposition. La première était occupée par le ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, où le ministre en personne est venu présenter l'ensemble des outils mis à la disposition des entrepreneurs et des employeurs pour embaucher, créer, développer et pérenniser leurs entreprises ; la deuxième voiture était occupée par les avocats, les notaires et les experts-comptables ; la troisième par les organismes sociaux ; la quatrième par des prestataires de services ; la cinquième par la Caisse d'Épargne et d'autres avocats ; la sixième par les chambres consulaires et les collectivités territoriales. C'est dans celle-ci que la Région Champagne-Ardenne et le réseau CréaReims initié par la Ville de Reims et animé par Olivier Fiquet, directeur de la Pépinière d'entreprises Henri-Farman ont pu présenter ses dispositifs d'aide et de soutien. Enfin, une septième voiture servait de cadre à une série de conférences.

Les porteurs de projets ont également eu l'occasion de rencontrer des chefs d'entreprise et d'autres créateurs venus présenter leurs expériences, les obstacles qu'ils ont eu à surmonter et les aides dont ils ont bénéficié.

Cette opération organisée à l'initiative du ministère des PME entend contribuer à atteindre l'objectif du gouvernement de créer un million d'entreprises sur cinq ans. Rappelons que l'on a dénombré 614 000 créations d'entreprises en France entre 2003 et 2004, dont 69 % de créations pures, 17,5 % de réactivations et 13,5 % de reprises.

Au service de toute l'agglomération rémoise et au plus près des entreprises, tel apparaît le futur établissement de tri du courrier en cours de construction.

la poste investit à la Croix-Blandin

Dans le cadre de sa réorganisation territoriale, la Poste (direction du courrier Meuse Champagne-Ardenne) est en train de construire une unité de préparation et de distribution du courrier sur la zone de la Croix-Blandin. La première pierre de ce nouvel établissement, qui inaugure en même temps le développement de ce nouveau parc d'activités, a été posée symboliquement le 24 juin dernier en présence du maire de Reims. La Poste va investir plus de trois millions et demi d'euros dans la construction de cette unité qui s'installe sur un terrain de près de 10 000 m². Quelque 140 agents y travailleront sur des machines de tri parmi les plus modernes au monde. Ces équipements seront en effet capables de traiter 30 000 objets par heure. Ils coûtent 700 000 euros pièce.

Le centre de la Croix-Blandin revêtira une importance stratégique toute particulière pour la Poste, puisque c'est là qu'arrivera tout le courrier destiné aux particuliers et aux entreprises de l'agglomération rémoise, en provenance à la fois du centre de traitement du courrier de Saint-Gibrien (banlieue de Châlons-en-Champagne) et d'Ile-de-France pour le courrier d'entreprise. L'unité de préparation de la Croix-

Blandin remplira plusieurs missions : tri général des particuliers et des Cedex, répartition du courrier vers les différentes unités de distribution, gestion des réexpéditions et des procurations, traitement des fausses directions et des rebuts, traitement des lettres recommandées, collecte et remise du courrier aux entreprises.

les entreprises choyées

En s'installant à la Croix-Blandin, la Poste fait le pari de la proximité avec les entreprises, aussi bien avec celles qui sont déjà implantées sur le parc technologique Farman-Pompelle qu'avec celles qui vont venir s'installer sur cette zone qui constitue la plus vaste surface disponible dans l'agglomération pour de l'activité industrielle, tertiaire et logistique.

L'unité de préparation et de distribution de la Croix-Blandin n'est pas le seul établissement nouveau créé par la Poste. Celle-ci va aussi construire des bâtiments neufs près de l'hippodrome, rue du Docteur-Billard, et d'autres dans le secteur de la zone portuaire, rue Albwachs. Ces derniers permettront de desservir tout le nord

de Reims, en particulier le port Colbert, La Neuville, Saint-Brice-Courcelles et Clairmarais.

Une quatrième unité sera maintenue au centre-ville. Connue sous le nom de Poste Boulingrin, elle s'appellera désormais Porte de Mars. Les boîtes postales seront également conservées aux bureaux de Poste de Bétheny, de Cormontreuil, de Tinquieux, de Saint-Brice et de Reims Cérés.

Les entreprises disposeront d'un espace accueil dans chaque établissement et d'un parking dédié. L'unité de la Croix-Blandin bénéficiera par exemple de 145 places de stationnement. ■

Meuse Champagne-Ardenne en bref

La direction Meuse Champagne-Ardenne couvre les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne et des Ardennes. Son siège se situe à Châlons-en-Champagne.

Elle traite 1,7 million d'objets par jour, avec un effectif de 3 038 personnes, dont 1 605 facteurs qui relèvent 5 677 boîtes aux lettres. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 104,1 millions d'euros en 2004 pour l'activité courrier. Les entreprises de l'agglomération de Reims ont contribué à elles seules à 25,5 % de ce chiffre d'affaires.

*Cérémonie de pose de la première pierre
à la Croix-Blandin*



PARI - magazine trimestriel d'informations des parcs d'activités du bassin d'emplois de Reims.
Publication : Direction de l'Economie - Ville de Reims
95 Bd du Général Leclerc - 51100 Reims
tél. 03 26 77 87 50

Conception-rédaction : Dircom CCIRE
Impression : Imprimerie Balan

Supplément gratuit à Champ'éco
(Commission paritaire n° 1738 ADEP - ISSN 1146-8599)
Tirage : 3 500 ex.

Crédits photos : F. Marais - CCIRE

Événements économiques phares organisés

- par le Conseil Régional de Champagne-Ardenne (Centre des Congrès)
Assises régionales : Recherche et Entreprises 3 octobre
- par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epervay (Centre des Congrès)
Innovact 2005, le Forum européen de la Jeune Entreprise Innovante 4 et 5 octobre
- par le réseau CréaReims (Centre des Congrès)
2^e Forum de la Création d'Entreprise 6 octobre
- par la Ville de Reims (Parc de Champagne)
Le week-end de l'arbre du 7 au 9 octobre
- par l'Université de Reims Champagne Ardenne (Campus des Facultés)
La Fête de la Science du 10 au 16 octobre
- par la Ville de Reims (Lycée Gustave Eiffel)
Nature et Papilles : Itinéraire du goût du 10 au 14 octobre
- par la Ville de Reims et l'Office de Tourisme
Parcours découverte : « Représentation et Symbolique de la Nourriture dans le Patrimoine Rémois » du 10 au 16 octobre 2
- par l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (Centre des Congrès)
Créer ou reprendre une entreprise : réussir ensemble (table ronde) 11 octobre
- par La Fondation Alfred Gérard (Hôtel de Ville)
Les Rencontres du Goût 12 octobre
- par le Conservatoire national des arts et métiers de Champagne-Ardenne (Hôtel de Ville)
La 35^e Soirée Scientifique : « L'informatique a-t-elle changé notre culture ? »
Par le professeur Girolamo RAMUNNI 13 octobre
- par la Ville de Reims (Esiec, IUT, Campus Croix Rouge, Afpa, Cfa, Place d'Erlon)
« Sensibilisation et formation à l'entrepreneuriat » du 17 au 21 octobre
- par l'URSSAF (Hôtel de Ville)
« L'URSSAF au rendez vous des entreprises. Offres de services, accompagnement, informations : les engagements de l'URSSAF » 17 octobre
- par Electricité de France (Hôtel de Ville)
« Energies Renouvelables et Economies d'Energie : mieux les connaître pour mieux les utiliser » 18 octobre
- par France Télécom (Hôtel de Ville)
« Les communications au service des performances de l'entreprise » 19 octobre
- par Arcelor Négocier Distribution (Hôtel de Ville)
Conférence sur l'acier 20 octobre
- Parc d'activités technologiques Henry Farman
Inauguration de la crèche inter-entreprises « L'Envol » 21 octobre
- par La Société de Biologie de Reims (Campus Santé de l'URCA)
Journée Prix des Jeunes Chercheurs 26 octobre
- par la Technopôle Made in Reims (Hôtel de Ville)
Conférence technopolitaine 27 octobre

Animation de rue

- par le Centre National du Mime « Arts de la rue » 1^{er} octobre

Expositions

- « Lampes, Puces et Tutti quanti : l'à venir de l'informatique. »
au Palais du Tau du 1^{er} au 30 octobre
- « Magie et Illusions »
à l'Ancien Collège des Jésuites, Place Museux du 1^{er} au 30 octobre